



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E23987

VALABLE JUSQU'AU 02/03/2025

ÉDITÉ LE 13/08/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1982

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 05/05/1982
100 000

Raison sociale : ISO-TOIT (AGENCE)

RUE DES RENARDS
76190 SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1982B00153

Siret : 324 285 576 00025

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 118657 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6843679904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6843679904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Téléphone : 02 32 70 48 48

Portable :

Site Internet : isotoit.fr

E-mail : contact@isotoit.fr

Responsabilité légale :

MURY OLIVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 02 32 70 48 49

Effectif moyen : 53

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	13/02/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	13/02/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	13/02/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	13/02/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	07/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	12/03/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.